

4.1.2 Bases d'information scientifiques du DFI et de l'OFSP

En 2020, la CdG-N avait procédé à diverses clarifications au sujet des bases scientifiques sur lesquelles l'OFSP s'était fondé pour la gestion de la crise du coronavirus, de l'organisation et du fonctionnement de la task force scientifique mise sur pied au printemps 2020 et des relations entre cette dernière et les autorités fédérales¹⁸⁴.

Lors de leur séance commune de janvier 2021, les CdG ont décidé de confier au CPA la réalisation d'une évaluation approfondie portant sur l'utilisation des connaissances scientifiques par l'OFSP dans le cadre de la crise. En avril, la sous-commission compétente de la CdG-N a déterminé les questions auxquelles devrait répondre cette évaluation. En plus de l'aspect du *traitement* des connaissances scientifiques au sein de l'OFSP et de leur *prise en compte* dans les bases de décision, elle a chargé le CPA d'examiner la manière dont l'état des connaissances scientifiques avait été *communiqué* à la population¹⁸⁵. Fin juin 2021, la sous-commission a sélectionné les études de cas qui permettront d'illustrer ces différents aspects. Le CPA prévoit de présenter les résultats de son évaluation à la sous-commission au cours du troisième trimestre 2022. Sur cette base, la CdG-N établira un rapport présentant son appréciation du point de vue de la haute surveillance parlementaire.

En marge de cette évaluation, la CdG-N a procédé, au printemps 2021, à des clarifications ponctuelles relatives aux bases d'information sur lesquelles les autorités fédérales se sont appuyées pour adopter certaines mesures sanitaires. La commission s'est ainsi informée au sujet des réflexions menées par la Confédération sur la levée de l'interdiction des grandes manifestations (été 2020) et de la quarantaine pour les voyageurs en provenance de pays dits « à risque » (automne 2020). Elle intégrera les informations collectées à propos de ces exemples, pour autant que cela s'avère nécessaire, dans son appréciation finale du dossier.

4.1.3 Sources d'information internationales et échanges internationaux du DFI et de l'OFSP

Au cours de l'année sous revue, la CdG-N a poursuivi ses investigations concernant les sources d'information sur lesquelles le DFI et l'OFSP se sont basés pour suivre l'évolution internationale de la pandémie et les échanges entretenus par le département et l'office à l'échelle internationale pour gérer la crise sanitaire.

La CdG-N s'est tout d'abord informée de la *collaboration entre l'OFSP et le DFAE* pour la gestion des aspects internationaux de la crise durant la première vague de la pandémie. Globalement, tant l'OFSP que le DFAE tirent un bilan positif de leur collaboration. Les informations remises à la commission montrent que les échanges ont eu lieu à de nombreux niveaux et en utilisant tant des formats ad hoc que des formats existants. L'office a souligné que les rapports sur la situation établis par le

¹⁸⁴ Rapport annuel 2020 des CdG et de la DélCdG du 26 janvier 2021 (FF **2021** 570), ch. 4.1.4

¹⁸⁵ Pour plus de détails concernant l'évaluation du CPA, cf. rapport annuel 2021 du CPA en annexe, ch. 3.3